



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, s'est rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire, après convocation légale en date du 04 mai 2023,

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Absente excusée : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), et Denis Renault (a donné procuration à Monique Nowaczyk)

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Modification du RIFSEEP

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération des 22 juin 2016, 6 octobre 2017, 12 octobre 2018 et 28 novembre 2020 sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et sur le CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir).

Il rappelle que les bénéficiaires sont les agents des cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques, d'animation, agent de maîtrise, animateur et ATSEM, que cette prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux contractuels de droit public remplaçant des agents administratifs, d'animation et ATSEM, adjoints techniques et agents de maîtrises et aux contractuels quels que soient leurs postes. Elle explique que les adjoints techniques territoriaux et que les adjoints d'animation contractuels ne bénéficient pas du RIFSEEP (IFSE et CIA).

M. le Maire propose que le complément indemnitaire (CIA) corresponde à 10 % du montant que perçoivent actuellement les agents, à savoir :

GROUPE		Montant de l'IFSEE	Complément Indemnitaire Annuel actuel	Complément Indemnitaire Annuel proposé
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	3 500 €	255 €	350 €
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2 177.43 €	220 €	220 €
	Adjoint d'animation	2 640 €	220 €	220 €
	Adjoint d'animation contractuel	1283.28 €	128.28 €	128.28 €
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 969. 15 €	250 €	250 €
Administratif	Adjointe administratif principal 1 ^{ère} classe	5 084.05 €	510 €	510 €
	Adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe	4 406.96 €	445 €	445 €

Technique	Technicien territorial	4 307.88 €	430 €	430 €
	Agent de maitrise principal	2 435.76 €	250 €	250 €
	Adjoint principal 1ère classe	1 332.36 €	150 €	150 €
				220 €
	Adjoint principal 2ème classe	2 151.72 €	220 €	430 €
	Adjoint principal 2ème classe	4 304.28 €	430 €	140 €
	Adjoint principal 2ème classe	1 283.28 €	140 €	50 €
	Adjoint principal 2ème classe	241.56 €	50 €	128.32 €
	Adjoint technique	1283.28 €	128.28 €	128.32 €
	Adjoint technique contractuel	1283.28 €	128.28 €	

Le Conseil à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à compléter le RIFSEEP selon la proposition ci-dessus en attribuant un complément d'indemnité lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir selon les mêmes modalités définies par l'IFSEE. Son montant correspondra à 10 % de l'IFSEE attribué aux adjoints des cadres d'emploi administratif, d'animation, techniques, des ATSEM, des animateurs, techniciens territoriaux et agents de maitrise, les contractuels quels que soient leurs postes. Cette décision sera rétroactive au 1^{er} mars 2022.

Modification du tarif du repas de la cantine scolaire et du repas au centre de loisirs:

Monsieur le Maire rappelle que la société de restauration collective, RPC, fournit les repas de la cantine scolaire et des repas pour le centre de loisirs.

Cette société nous a informé de la hausse de ses tarifs au 1^{er} septembre 2023 en raison de l'augmentation des prix des matières premières et des frais de livraison.

Le prix d'un repas à la cantine scolaire est actuellement de 5.14 € et comprend la fourniture du repas et les frais de garderie. Le service de cantine génère également des frais d'entretien du bâtiment (produits d'entretien, électricité, eau) et également des frais de gestion administratives. Cinq agents sont employés dans ce service.

La Commune ne pouvant supporter seule cette augmentation, le Maire propose de réviser à partir du 1^{er} septembre 2023 le prix du repas de la cantine scolaire et de le fixer à 5.50 €. Le prix du repas du centre de loisirs augmente également de 2.94€ à 3.20€. Le Conseil municipal à l'unanimité, valide ces augmentations qui seront appliquées à compter du 1^{er} septembre 2023.

Convention avec l'association Harem de Démon

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le problème posé sur la commune par la prolifération de nombreux chats non-identifiés. L'association leymontaineise « Harem de Démon propose d'intervenir en capturant les animaux et en les faisant stériliser. Monsieur le Maire présente la convention intitulée « partenariat pour la stérilisation des chats errants » par laquelle la commune s'engage à participer aux coûts de stérilisation et de castration à hauteur de 25 chats par an soit 80€ pour les femelles et 60€ pour les mâles. Considérant que ces prestations devraient être effectuées par les propriétaires des chats, ainsi que leur coûts élevés, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention valide cette convention pour cette année.

Mise en place d'un règlement pour l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire explique que la commune doit mettre en place un règlement pour l'occupation du domaine public par les professionnels et les associations. Il présente le document à l'assemblée et explique que le Conseil municipal doit délibérer sur la redevance qui sera demandée au professionnel ou association occupant le domaine public. Il propose que cette redevance soit établie en fonction de la surface d'occupation et demande au Conseil municipal d'établir un cout au m². La redevance sera perçue par la régie unique de la Mairie. Des titres seront émis au nom du professionnel ou de l'association. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe la redevance d'occupation du domaine public à 10€ le m² qui sera encaissée par la régie unique. Il décide de ne pas appliquer cette redevance aux associations. Ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} juin 2023.

Révision du prix de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis fin 2021 la station d'épuration et que son fonctionnement est entièrement à sa charge. Il explique qu'en raison de la hausse considérable de l'électricité, et malgré le bouclier tarifaire mis en place, le coût annuel de l'électricité sera en nette augmentation par rapport aux années précédentes tout en prenant en compte sa révision au 1^{er} juillet 2022.

Afin d'équilibrer le budget, une recette complémentaire de 13 000 € serait nécessaire. Au 1^{er} juillet 2022, une délibération fixait l'abonnement annuel à 16 € et le prix du m³ à 0.60 €.

Il propose de réviser de ces deux parts fixe et variable comme suit (les parts fixe et variable de l'Eau restant inchangées) :

- Abonnement : 21.00 €
- Prix du m³ : 0.7524 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité valide les nouveaux tarifs.

Installation d'un champs photovoltaïque sur la commune de Leyment

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par différentes sociétés pour l'installation d'un champs photovoltaïque, sur des parcelles communales situées derrière la zone artisanale. Il explique que la commune s'engagerait à louer ces terrains à la société retenue pour une durée allant de 30 à 40 ans et précise que pendant la durée de l'étude la commune pourrait percevoir jusqu'à 10000€ par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal un accord de principe sur ce projet et l'autorisation de signer tous documents relatifs à ces études.

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un accord de principe sur ce projet et donne au Maire l'autorisation de signer tous documents relatifs à ces études.

Convention entre la commune et le Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif RASED - réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté impliquant plusieurs communes : Meximieux, Villieu, Leyment, Rignieu le Franc, St Maurice de Rémens, Ambutrix. Il explique que l'Etat ne donnant pas assez de moyens à l'Education Nationale pour assurer cette mission, en adhérant à ce service, à la demande d'un enseignant, ou d'une famille, un enfant en difficulté pourra bénéficier :

- d'un psychologue scolaire,
- d'une enseignante spécialisée chargée de l'aide rééducative ,
- d'une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique.

Les communes s'engagent à verser une subvention comprise entre 30 et 50€ par classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de déterminer le montant de la participation par classe.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer la subvention à 30€ par classe qui, pour un total de 5 classes s'élèvera annuellement à 150€.

Installation d'une antenne 5G sur la commune

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la société Bouygues pour la création d'un relais téléphonique sur les parcelles B-1566 et B-1769 (emplacement du château d'eau au-dessus de la Côte à Goy). Monsieur Butzer explique avoir reçu la garantie par l'entrepreneur que la distance par rapport aux habitation est suffisante pour ne pas causer de problèmes sur la santé des habitants. La commune percevra un loyer de 3000€/an. Le Conseil municipal à l'unanimité moins deux abstentions, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour l'implantation de cette antenne relais.

Questions diverses :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager quelques dépenses pour la restauration du four sur roue communal associatif. Le Conseil municipal valide cette décision.

Eric Elie rapporte à l'assemblée les différentes informations concernant la construction du Clos des Bleuets (situé sur la future impasse des Marguerites) nouveau lotissement situé rue de la Gare. Il explique que le réseau d'eau potable est terminé ainsi que la zone d'épandage. La première phase des travaux sera terminée le 25 mai prochain. Par ailleurs il indique que 3 permis de construire ont déjà été déposé en mairie.

La séance est levée à 20h45

Le Maire
Lionel KLINGLER

